



VINCENNES M&B NOTAIRES
Me Valérie MESNAGER Me Antoine BASSOT

4 avenue de Paris
 94300 VINCENNES

etude.mesnager@paris.notaires.fr

CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS

Établi conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, société par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris,

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 100 (cent virgule zéro) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée A Life In Flow, SASU en formation dont le siège social sera situé à 9 Rue Des Colonnes 75002 Paris FRANCE ; et

- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom ainsi qu'il résulte de l'attestation d'origine des fonds en date du 08/11/2024.

- Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- Imade Mdarhri, la somme de 100 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires. Ce certificat est valable jusqu'au 07/05/2025 et sera caduc par la suite.

Vincennes

Le **08 NOV. 2024**

Me Antoine BASSOT



Lutte contre la fraude : Afin de garantir l'authenticité du présent certificat, merci de joindre l'étude notariale à cette adresse formalites.92074@paris.notaires.fr

*Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté
 Tout paiement supérieur à 3.000,00 euros doit être effectué par virement*

A Life In Flow

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Société en cours de constitution

9 rue des Colonnes 75002 Paris

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Je soussigné, Imade MDARHRI, agissant en qualité de Président de la **S.A.S.U. A Life In Flow** (société en cours de constitution), certifie par la présente que les souscriptions au capital de la société en formation précitée s'établissent comme suit :

- **Monsieur Imade MDARHRI** (associé unique) : souscription de 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 1 (un) euro chacune, intégralement libérées par un apport en numéraire de 100 (cent) euros.

L'apport en numéraire de l'associé unique a permis de libérer l'intégralité du capital social, soit 100 (cent) euros.

En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris,

Le 6 novembre 2024.

M. Imade MDARHRI

(Le Président)

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, connected strokes that end in a short horizontal line.